CLAPIERS

Plan d'Occupation des Sols

4ème révision

5.1 - Plan de zonage de la commune

1/6 000ème

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	28/08/1972		06/12/1978
1ère révision	05/12/1983		03/03/1986
2ème révision	18/07/1990		22/03/1991
1ère modification			07/04/1993
2ème modification			27/09/1996
3ème révision	22/10/1996	10/07/1999	13/04/2000
1ère modification			28/03/2003
2ème modification			28/06/2005
1ère révision simplifiée			11/09/2008
3ème modification			11/09/2008
4ème modification			13/07/2011
4ème révision du POS devenu PLU	12/05/2009	14/06/2012	24/01/2013

Agence de Nîmes

188 Allée de l'Amérique Latine
30900 NÎMES
Tél. 04 66 29 97 03
Fax 04 66 38 09 78
nimes@urbanis.fr

www.urbanis.fr

Conseil en habitat, urbanisme et réhabilitations

Mairie

5 grand rue Marie Lacroix
34830 CLAPIERS
Tél. 04 67 55 90 00
Fax 04 67 55 90 01

Légende

a) LES ZONES ET LES SECTEURS

- Limite de commune
- Limite de zones
- Limite de ZAD
- Espaces boisés classés

b) LES AUTRES INDICATIONS
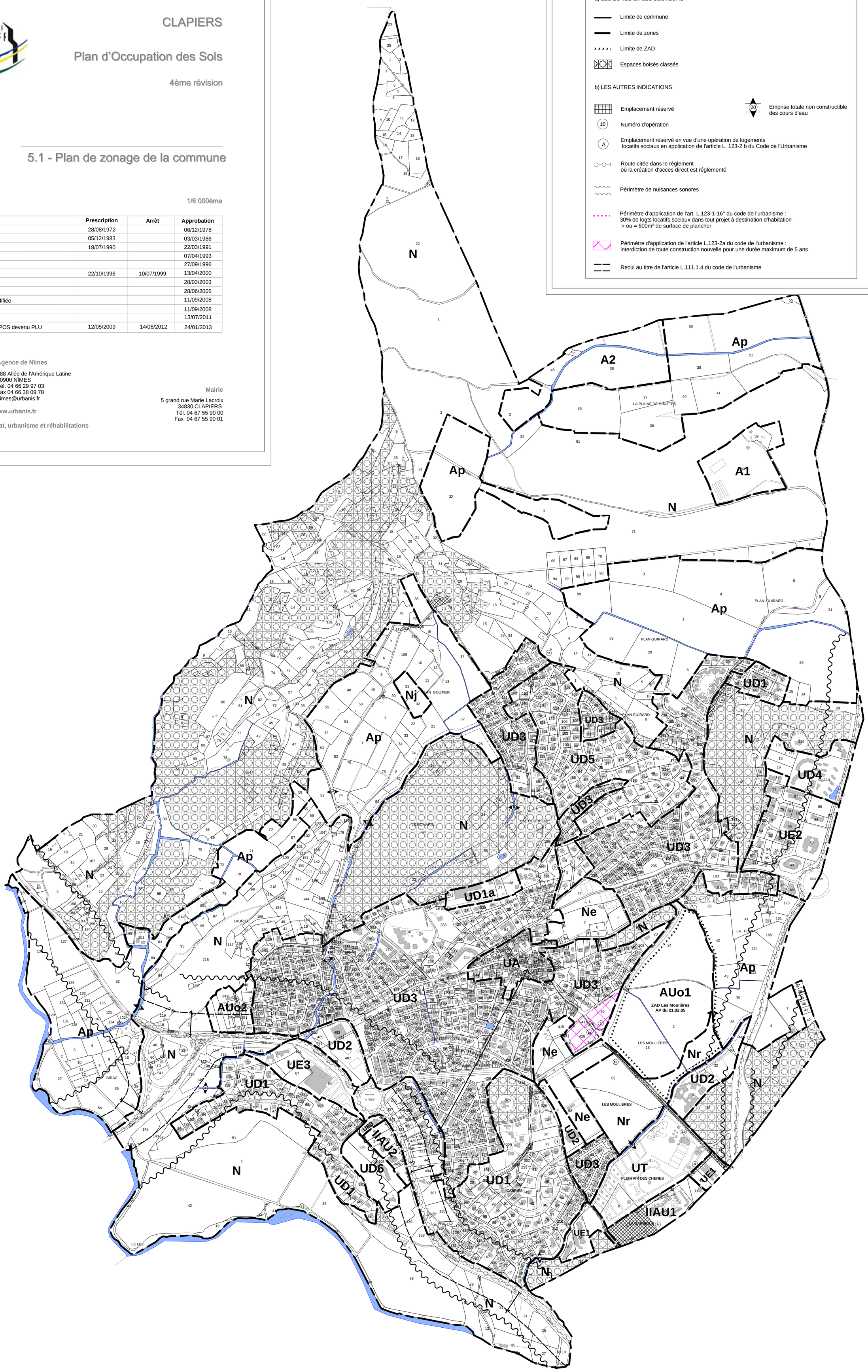
- Emplacement réservé
- Numéro d'opération
- Emplacement réservé en vue d'une opération de logements locatifs sociaux en application de l'article L. 123-2 b du Code de l'Urbanisme
- Route citée dans le réglement où la création d'acces direct est réglementé
- Périmètre de nuisances sonores
- Périmètre d'application de l'art. L.123-1-16° du code de l'urbanisme : 30% de logts locatifs sociaux dans tout projet à destination d'habitation > ou = 600m² de surface de plancher
- Périmètre d'application de l'article L.123-2a du code de l'urbanisme : interdiction de toute construction nouvelle pour une durée maximum de 5 ans
- Recul au titre de l'article L.111.1.4 du code de l'urbanisme
- Emprise totale non constructible des cours d'eau